

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Présents : Mrs CHAMBE Régis, MORALES Philippe, Mme FAYET Nathalie, Mrs BONNARD Michel, VACHERON Joël, GUYOT Jean-Luc, MILAN Bernard, SANGOUARD Jérôme, FAYOLLE Bruno, ESCALE Christian, BUISSON Jean-Luc, FURNION Daniel, Mmes GRANGE Mireille, CHARVOLIN Annabelle, MARNAS Joëlle, GRANDJEAN Dominique, BUISSON Ghislaine, PEURIERE Céline, JOMAND Cécile, COULOMB Marie.

Secrétaire : M. MORALES Philippe

Excusés : Mmes CHARDON Monique, BONNARD Geneviève, FAURE Véronique, PIEGAY Anca, M. PIEGAY Didier.

1. Révision générale du P.L.U.

Monsieur le Maire accueille Madame Muriel TORRES du bureau d'études « Réalités » qui est chargé de préparer la révision générale du PLU de la commune.

Madame TORRES présente un diaporama relatif au projet de PADD qui marque les grandes orientations du futur PLU (document joint à ce compte rendu).

A la suite de cette présentation, un débat s'instaure avec échanges questions/réponses. Un certain nombre de remarques sont prises en compte et viendront amender le document définitif du PADD.

Le conseil municipal approuve le document (sans vote officiel). Une délibération prendra acte de la présentation du PADD et de la tenue du débat.

2. Approbation du marché de maîtrise d'œuvre du Village Vacances

Monsieur le Maire rappelle au conseil que suite au lancement de l'opération, approuvé en séance du 9 mai, une phase de consultation a été organisée. La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 mai pour ouvrir les offres et vérifier leur recevabilité. 4 dossiers ont été enregistrés. Une phase de négociation a été ouverte entre les deux offres les mieux classées. La commission d'appel d'offres s'est réunie à nouveau le 24 mai et a désigné le groupement GEBATI, dont le mandataire est le cabinet AML de Brignais, comme lauréat de cette consultation pour un montant d'honoraires de 168 159 €. Charles ROBERT présente à l'écran le tableau d'analyse des offres qui a amené ce classement (document joint à ce compte rendu).

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix du groupement GEBATI pour la réalisation de la maîtrise d'œuvre du Village Vacances pour un montant d'honoraires fixé à 168 159 € HT.

3. Acceptation subvention « amendes de police »

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le dossier « amendes de police » 2018 a fait l'objet d'un accord de subvention de la part du Conseil Départemental du Rhône pour un montant de 3 406 € avec un budget prévisionnel de dépenses de 16 700 € HT.

Michel BONNARD précise que les travaux concernés (barrière de sécurité au Petit Pont) ont débuté ce jour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention accordée par le conseil départemental du Rhône et s'engage à réaliser l'opération.

4. Subvention opération « bol de riz »

Monsieur le Maire rappelle au conseil que, comme chaque année, le restaurant scolaire organise l'opération « bol de riz » à laquelle tous les établissements scolaires participent à l'exception des enfants des écoles maternelles.

Le principe est de préparer un repas « frugal » et d'utiliser les économies ainsi réalisées pour subventionner une association caritative au choix de chaque établissement.

Le montant généré s'élève à 1 166,88 € (858 x 1,36 €) à répartir entre le public (540,14 €) et le privé (626,74 €). Les établissements ont choisi comme bénéficiaire l'association UMANI et la fondation Sainte Blandine au Burkina Faso. Il précise également que l'assemblée avait pris l'habitude les années précédentes « d'arrondir » largement ces montants pour montrer son soutien à l'opération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder les subventions suivantes :

- Association UMANI : 600 €
- OGEC Saint Martin (pour la fondation Sainte Blandine) : 700 €

SEANCE DU 4 JUIN 2019



5. Décisions modificatives

Charles ROBERT rappelle au conseil que deux dossiers nécessitent une modification des affectations comptables sur le budget communal :

- Eaux de pluie SOGEA-LACASSAGNE : une « mésestente » avec la Trésorerie nous oblige à un changement d'imputation du chapitre 23 au chapitre 21 pour un montant de 96 452,34 €.
- Pelouse synthétique : la mission AMO (société A2C SPORT) a été « oubliée » dans la reprise des dépenses 2019 (restes à réaliser). Il manque 531 € TTC qu'on doit passer d'une opération excédentaire (pour l'instant !), le CTM, opération 105, vers le synthétique, opération 104.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives telles que décrites ci-dessus.

6. Convention de servitude avec ENEDIS

Monsieur le Maire indique au conseil que l'OPAC du Rhône a signé par erreur en 2015 une convention de servitude avec ERDF (devenu ENEDIS) concernant le passage en réseau électrique desservant la résidence « les balcons de l'Artillat ».

Il a été demandé à ENEDIS de refaire cette convention au nom de la commune.

La parcelle concernée étant en effet propriété de la commune, il propose au conseil de l'autoriser à signer cette convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention de servitude relative aux « balcons de l'Artillat ».

7. Tarifs restaurant scolaire

Charles ROBERT présente au conseil le tableau des tarifs du restaurant scolaire. Il est indiqué des propositions d'augmentation de 1, 1,5 et 2 %.

Il est rappelé que pour les tarifs liés à la participation à l'accueil du temps méridien, il est souhaitable, pour des commodités de gestion, de tenir compte des 4 centimes supplémentaires encaissés par le restaurant scolaire pour le compte de la MJC et MELI MELO.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide les nouveaux tarifs tels que présentés dans le tableau joint à ce compte-rendu.

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 23 h 30.

La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le jeudi 4 juillet 2019.

Régis CHAMBE,
Maire

